

DECLARATION PUBLIQUE D'IMPARTIALITE

(Publiée sur le site d'IFACI Certification)

IFACI Certification est un organisme de certification tierce partie qui délivre des certificats de conformité par rapport aux Normes professionnelles internationales de l'audit interne, éditées dans le Référentiel Professionnel de l'Audit Interne (RPAI).

L'impartialité dans l'exercice des activités de certification repose sur une analyse des risques et la mise en œuvre des principes suivants :

- **Impartialité, Confidentialité, Absence de conflits d'intérêt**
Un engagement formel est pris par les acteurs de la certification (personnel, acteurs externes, auditeurs certificateurs et membres du Comité de certification, du Comité pour la préservation de l'impartialité, et du Comité de surveillance), confirmé par les auditeurs avant chaque mission ;
- **Indépendance juridique et financière**
IFACI Certification SARL, dotée de capitaux propres, est juridiquement indépendante vis-à-vis de l'organisme apparenté ;
- **Absence d'activités de conseil et d'assistance**
IFACI Certification n'assure pas d'activités pouvant porter conflit d'intérêt avec la délivrance des certifications ;
- **Indépendance des décisions de certification**
Le Comité de Certification est composé de personnes extérieures à IFACI Certification et ses membres ne participent pas aux missions de certification ;
- **Traitement non discriminatoire des dossiers de certification**
L'accès au processus de certification est ouvert à toute organisation pour ses activités d'audit interne, quelle que soit sa taille. En outre, les acteurs de la certification prennent l'engagement par écrit d'être libres de toutes pressions commerciales, financières ou autres ;
- **Surveillance du respect de ces principes**
Une fois par an le Comité pour la préservation de l'impartialité passe en revue la mise en œuvre de ces principes.